



Marseille, le 9 avril 2021

Monsieur Roland GIBERTI
Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
BP 48014
13567 MARSEILLE Cedex 02

N/REF. : PB/GR/AM/LC
N° 17414/21/04/00163

Objet : Requalification du quartier du Rouet

Monsieur le Président,

Permettez-nous d'attirer votre attention sur la situation du quartier du Rouet, dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille. Ce quartier, situé entre l'avenue du Prado et l'entrée de l'autoroute A50, souffre d'une situation chaotique du point de vue des déplacements, qu'ils soient piétons, cyclistes, automobiles ou collectifs : les voitures occupent une place prépondérante et roulent à des vitesses excessives, les trottoirs sont vétustes, parfois étroits et accidentogènes pour les piétons du fait d'obstacles au sol, vestiges d'anciens aménagements. Le stationnement est désorganisé. Les utilisateurs des transports en commun souffrent de l'absence d'abribus et de cheminements piétonniers continus et ombragés. Les cyclistes souffrent de l'absence de pistes sécurisées. Enfin, les commerces et la vie de quartier souffrent de cet environnement bruyant et dégradé.

Les habitants du quartier aspirent à un rééquilibrage dans l'espace public, avec plus de place pour les modes de déplacement actifs et non polluants. Le tramway arrivera prochainement avenue Cantini. Nous souhaitons accompagner cette arrivée avec des aménagements favorisant la marche, le vélo et les bus au cœur du quartier du Rouet : ces changements permettront aux habitants de moins utiliser leur voiture et de diminuer ainsi les encombrements, les nuisances sonores et la pollution de l'air.

Nous sollicitons une réunion de travail, préparatoire à l'étude d'une opération d'investissement pour la requalification du quartier du Rouet, autour des axes suivants :

- Des vitesses de circulation modérées,
- Des cheminements piétons élargis, protégés et ombragés,
- Un stationnement automobile régulé,
- La création d'aires de stationnement pour vélos, trottinettes et deux-roues motorisés,

- La création d'itinéraires cyclables sécurisés, avec stations de location et stations-services vélos,
- Le renforcement du réseau d'autopartage,
- Et la végétalisation de l'espace public.

Cette requête fait suite au dossier préliminaire que nous vous avons remis le 6 janvier dernier et à une réunion de travail avec les habitants le 27 février.

Dès à présent, nous vous prions aussi de bien vouloir étudier le réaménagement sécuritaire de lieux particulièrement dangereux, signalés par les habitants :

- Croisement du boulevard de Maillane et de la rue du Rouet,
- Croisement des rues Louis Rège, Rouet et de l'allée Turcat-Méry,
- Croisement des rues Borde et Père André Roux,
- Rue Liandier, rue Borde et rue du Rouet.

Soyez assuré de notre pleine volonté de travailler en étroite collaboration avec le Conseil de Territoire de Marseille Provence. Nous sommes disponibles pour une réunion de travail les mercredis et jeudis.

En vous remerciant par avance pour l'attention et les suites que vous réserverez à la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la meilleure.



Anne MEILHAC

*Adjointe au Maire des 6^e et 8^e arrondissements
Déléguée aux Mobilités,
à la Voirie, aux Espaces Verts et à la
Transformation de l'Espace Public
Conseillère Métropolitaine*



Pierre BENARROCHE
*Maire des 6^e et 8^e arrondissements
de Marseille*